

L'association le Garde inquiète pour le Grand site de la Parata

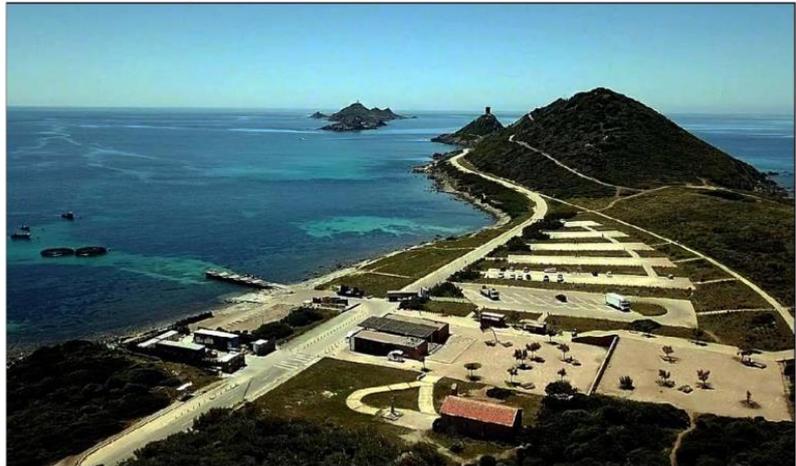
Les associations Terra et le Garde tenaient hier une conférence de presse conjointe devant la préfecture. L'occasion pour le groupement de faire part de ses craintes concernant le développement de la ferme aquacole sur le Grand site de la Parata et son impact sur la biodiversité



L'association le Garde et le collectif Terra se sont réunis, hier, devant la préfecture. FLORENT SELVINI

« Sa voix était difficilement audible devant la préfecture mercredi matin. Malgré le vacarme des travaux qui couvrait son adresse aux médias, Dominique Renucci, du groupement d'Ajaccio et de la région corse pour la défense de l'environnement (Garde) a tenu à communiquer son inquiétude. Celle-ci concerne l'état de la biodiversité sur le Grand site de la Parata et notamment l'impré-

cette zone. À cette date, des analyses menées par la station de recherches sous-marines et océanographiques (Stareso) de Calvi et la société Andromède océanologie avaient conclu à un recul de l'herbier de posidonie dans le secteur. Le Garde dénonce un défaut d'actualisation des données scientifiques et demande « un nouveau bilan des posidonies sur cette zone ». Pour Dominique



En 2017, le réseau Natura 2000 pointait dans un rapport « un dégagement de produits chimiques et toxiques, à partir de matières déversées dans la mer », d'intensité « moyenne », ayant une « influence négative sur le site de la Parata ». P-A FOURNIL

la Parata et notamment l'impact de la ferme marine des Sanguinaires sur l'environnement. Le Garde déplore qu'aucune étude n'ait été menée depuis 2012 sur les habitats naturels dans

sur cette zone ». Pour Dominique Renucci, les conséquences de l'activité aquacole sur la faune et la flore marine sont évidentes. « Autour, il n'y a plus rien ! », assure-t-elle. Elle pointe également



Le Garde s'inquiète de l'impact de la ferme aquacole sur la biodiversité. FLORENT SELVINI

la possibilité d'un « croisement génétique entre les poissons d'élevage et les poissons sauvages », ainsi qu'un « risque de transmission d'agents pathogènes ». Contactée, la société Gloria Maris n'a pas souhaité répondre à nos sollicitations. La mairie se dit toutefois « favorable » à la conduite d'une telle étude.

Une perte de biodiversité ?

En l'absence d'analyses, l'existence ou non d'une responsabilité imputable à l'activité aquacole de sept hectares dans la perte de biodiversité reste difficile à établir, tant les activités polluantes sont nombreuses dans le golfe. En octobre dernier, l'association A Sentinella évoquait le rôle des carburants consommés par les

navires et les bateaux de plaisance, le kérosène brûlé par les avions et la centrale du Vazzio.

À ce stade, aucune nouvelle étude ne semble être à l'ordre du jour. La perte de biodiversité dans le golfe d'Ajaccio est toutefois un phénomène documenté. En 2017, le réseau Natura 2000 pointait dans un rapport « un dégagement de produits chimiques et toxiques, à partir de matières déversées dans la mer », d'intensité « moyenne », ayant une « influence négative sur le site ».

Il mentionnait également « un taux de mortalité très élevé de grande nacre dans le golfe ».

La même année, la concession d'occupation du domaine public maritime par la ferme aquacole était renouvelée par l'État pour quinze ans.

LAËTITIA GIANCECHINI

La ferme a-t-elle vocation à s'agrandir ?

C'est la question que se posent plusieurs associations de protection de l'environnement. Contactées, Gloria Maris, la préfecture et la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) n'ont pas souhaité y répondre. « Nous y serions farouchement opposés », prévient de son côté Christian Balzano, directeur du Grand site. La mairie assure avoir « interrogé la préfecture à ce sujet ». Celle-ci l'aurait informée « qu'aucun dossier n'est actuellement à l'instruction ».

LG

Des craintes sur la création d'un hangar

« Visible de loin, tout bâti peut avoir un impact visuel considérable et rompre l'harmonie du site ». Dominique Renucci du Garde fait référence au projet de local de stockage envisagé par la société Gloria Maris (lire notre édition du 18 novembre). Le principe d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans alloué à la société Gloria Maris avait été acté en conseil municipal au mois de janvier. Celui-ci porte sur un terrain de 5 000 m² issus de la parcelle communale sur laquelle est déjà établi l'enclos de la société.

À ce stade toutefois, le directeur général des services de la mairie Pierre-Paul Rossini, assure que le bail n'est pas encore signé. Le Garde demande toutefois que soit menée une concertation publique, plutôt qu'une enquête publique.

« Quand on s'exprime, c'est souvent modifié à la marge », déplore Dominique Renucci.

« Cette extension devra faire l'objet d'une extrême attention architecturale afin de s'intégrer au site sans altérer le paysage », prévient le Garde. « On travaille là-dessus », assure Christian Balzano, directeur du Grand site, qui rappelle avoir, parmi ses attributions, « l'intégration de l'activité économique » dans le site.

« Même si nous comprenons l'intérêt légitime de cette entreprise, nous devons nous faire porte-parole des contestations tout aussi légitimes de nombreux Ajacciens qui considèrent cet espace comme l'essence de leur territoire », affirme de son côté Dominique Renucci.

LG

Centrale du Ricanto La coordination Terra ne veut pas de la biomasse



La future centrale du Ricanto sera implantée sur ce terrain, situé route du Vazzio. FLORENT SELVINI

Présente à la conférence de presse, la coordination Terra s'est inquiétée d'un possible abandon du gaz naturel de la future centrale du Ricanto au profit d'un approvisionnement en biocarburant (lire notre édition du 23 octobre). « Cette annonce, si elle était suivie d'effet, serait un recul important pour la future qualité de l'air de la région d'Ajaccio et de Lucciana », avertit Dominique Lanfranchi, de l'association A Sentinella, membre de la coordination. « Le Diester (ou ester méthylique d'huile végétale) est un agrocarburant pour moteurs diesel qui est utilisé en France en

mélangeant le fioul lourd avec une proportion pouvant aller jusqu'à 30 % de diester pour 70 % de fioul », détaille-t-il.

Terra demande ainsi la tenue d'un conseil de l'énergie, de l'air et du climat. Celui-ci devrait se réunir le 15 décembre, selon Jean Bianucci, président de l'agence d'urbanisme, d'aménagement et de l'énergie. Le conseiller exécutif assure cependant avoir contacté le ministère de la Transition écologique. « On nous a indiqué que les choix précédemment validés tenaient », assure-t-il.

L.G.